



Nonet en recours contre le maintien du chemin communal - 12-08-2021

Assesse -

La SA Nonet a indiqué ce mercredi qu'elle avait déposé un recours contre la décision de la Commune d'Assesse de «refuser la suppression administrative d'un chemin sur le site pressenti pour le projet de centrale d'enrobés Sotraplant ».

Le 18 juillet, le conseil communal avait refusé à l'unanimité la demande de suppression de ce chemin communal traversant le Bois Robiet, considérant que le chemin était encore utilisé. Ce refus entrave lourdement le projet Sotraplant, le cheminement public se trouvant sur le site envisagé pour l'implantation de la centrale d'enrobés.

«La DGO4 va désormais vérifier la complétude du dossier et va éventuellement demander des pièces complémentaires, indique Aurélien Nonet. La décision administrative devrait être émise début septembre. Les délais pour l'étude de la demande de permis unique sont entre-temps suspendus et reprendront si une réponse positive au recours est donnée par l'administration.»

Si la décision régionale devait donner raison à la SA Nonet, les riverains opposés au projet industriel ne manqueront pas de porter plus haut, jusqu'au Conseil d'État s'il le faut, comme ils en ont déjà manifesté l'intention. A. Deb.

(L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **[Lire notre politique de confidentialité](#)**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **[En savoir plus sur l'utilisation des cookies.](#)**